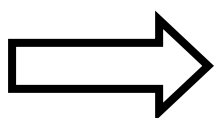


L'ensemble du comité est heureux de vous présenter le dossier d'inscription 2020-2021.

Dans les pages suivantes vous retrouverez :

- Les formules d'adhésion,
- Le planning d'occupation des terrains couverts en semaine scolaire,
- Un extrait du règlement intérieur,
- La fiche d'inscription.

Pour tous renseignements sur le tennis ou le planning, contactez Chloé Jeannin

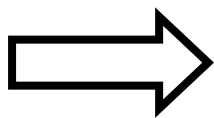


Chloé

06.25.91.44.59

jeanninchloe@hotmail.fr

Pour tous renseignements administratifs, contactez Claire Pozzobon



Claire

06.71.22.45.09

pozzobon.claire@gmail.com

LES FORMULES

Tarif 1 = plein tarif

Tarif 2 = Demandeur d'emploi (justificatif) ou Etudiant -25ans (justificatif)

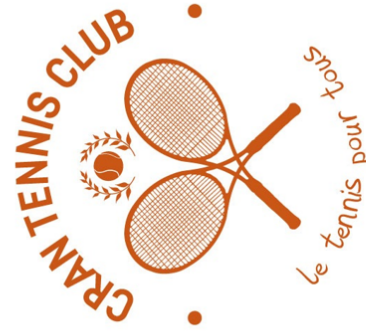
Tarif 3 = Tarif couple (justificatif)

FORMULE D'ADHESION	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
SAISON COMPLETE + LICENCE 01/09/2020 → 31/08/2021	200 €	120 €	340 €
LES BEAUX JOURS 01/04/2021 → 31/08/2021	110 €	70 €	190 €
HIVER 01/10/2019 → 31/03/2021	140 €		



LE PLANNING (à titre d'information, en cours de finalisation)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<p>Peri-scolaire</p> <p>16h30-18h00 Centre d'Entr</p> <p>18h00-20h00 Elite</p> <p>20h00-22h00 Adultes</p>	<p>10h00-12h00 Senior</p> <p>Peri-scolaire</p> <p>17h00-19h00 Centre d'Entr</p> <p>19h00-22h Adultes</p>	<p>9h00-9h45 3-4 ans</p> <p>9h45-10h45 5 ans</p> <p>10h45-12h00 6 ans</p> <p>13h30-14h30 5 ans</p> <p>14h30-16h00 7-11 ans</p> <p>Préparation Physique</p> <p>17h30-19h00 12 ans et plus</p> <p>20h00-22h00 Adultes</p>	<p>17h00-19h00 Centre d'Entr</p> <p>19h00-22h Adultes</p>	<p>13h30-16h30 Sport Adapté</p> <p>16h30-18h00 Centre d'Entr</p> <p>18h00-20h00 Elite</p> <p>20h00-22h00 Adultes</p>	<p>9h00-9h45 Baby 3-4 ans</p> <p>9h45-11h00 6 ans</p> <p>11h00-12h30 7-11 ans</p>



REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement complet est à retrouver sur notre site internet www.crantennisclub.net

Article 1 – LES MEMBRES ET COTISATIONS.

Seuls sont membres de l'Association les personnes à jour de leur cotisation annuelle et licenciées à la Fédération Française de tennis ainsi que les membres honoraires.

Les membres ont accès de plein droit, et durant toute la durée de leur cotisation, aux structures de l'association pour pratiquer le tennis.

Ils ont seuls le droit de représenter le club dans les réunions et compétitions sportives organisées par la fédération et la ligue de tennis à laquelle est affiliée l'association ou dans tout autre délégation portant l'enseigne du club.

La cotisation annuelle s'entend du 1^{er} Septembre de l'année au 31 Août de l'année suivante. La cotisation annuelle et la licence sont à régler avant le 15 septembre de chaque année.

Une licence valide, délivrée par la Fédération Française de Tennis (FFT), est requise lors de l'adhésion.

Le tarif général des cotisations de toutes natures, ainsi que des divers enseignements proposés par le Club, est élaboré par le Conseil d'Administration et est révisé pour chaque nouvel exercice.

Article 2 – LICENCE.

Les membres du Club doivent être licenciés à la Fédération Française de Tennis.

Les attestations de licence, nécessaires pour jouer en équipe ou faire des tournois homologués, peuvent être obtenues par les membres directement sur le site de la FFT.

Ils bénéficient, au titre de licenciés, de l'assurance fédérale les couvrant lors d'un accident. Cette assurance ne couvre pas les remboursements de cotisation en cas de blessure, de mutation professionnelle, de déménagement ou tout autre motif.

Article 3 – ACCES AUX COURTS ET RESERVATIONS.

A) Accès général

L'accès aux courts est exclusivement réservé aux membres du Club et aux joueurs de passage qui ont fait et validé une réservation auprès du secrétariat.

Le règlement de la réservation doit être effectué **avant** l'accès aux courts par les joueurs de passage.

Le Conseil d'Administration se réservant le droit d'interdire l'accès de son site et de l'ensemble de ses installations à toutes personnes dont la tenue vestimentaire ou l'attitude ne serait pas en relation avec les

règles établies par ce règlement, ou dont la présence et les propos seraient susceptibles de porter atteinte à la sérénité de l'association.

B) Réservations

Tout membre désirant occuper un court doit avoir obligatoirement effectué une réservation au préalable et reçu la validation de sa réservation par e-mail ou par SMS.

Le partenaire (ou les partenaires) doit être obligatoirement nommé et inscrits sur la réservation. La réservation d'un court par ou pour les personnes extérieures au club n'est valide qu'après son règlement.

Les compétitions sportives, l'entretien ainsi que les animations décidées par le Conseil d'Administration sont des réservations particulières qui ne sont pas soumises à cette règle.

Les règles de réservation des créneaux d'enseignement sont décidées et publiées par le Conseil d'Administration.

Article 5 – LA COMPÉTITION.

Chaque année, le CRAN TC organise des compétitions homologuées par la FFT ou engage des équipes dans les compétitions organisées par la FFT, ou par ses ligues, dans les catégories jeunes, seniors et vétérans.

Les inscriptions sont décidées en Conseil d'Administration et sont effectuées par l'Association.

La composition des équipes et l'organisation des rencontres restent placées sous la responsabilité des capitaines d'équipes.

Chaque membre et ses parents s'engagent à avoir un comportement exemplaire et irréprochable en compétition, à respecter les partenaires, les adversaires, les coaches, les parents, les autres membres du club, et le matériel.

Article 14 - INFRACTIONS AU REGLEMENT INTERIEUR.

Les membres du Conseil d'Administration, les salariés du Club ainsi que les moniteurs et animateurs de tennis sont habilités à surveiller l'application de ces règles et à les faire respecter.

Chacun d'eux a tous pouvoirs pour, en cas de violation des dispositions du présent règlement, prendre toutes les dispositions utiles et sanctions nécessaires le cas échéant : rappel à l'ordre, exclusion du court, constat des dégâts en vue de demande de dommages et intérêts.

Toute infraction ou manquement au règlement intérieur sera notifiée au Conseil d'Administration qui convoquera l'intéressé, accompagné de la personne de son choix, pour avoir des explications. Il prononcera alors une sanction adaptée.

FICHE D'INSCRIPTION

Nom du club : **CRAN TENNIS CLUB**
N° d'affiliation FFT : 50 74 0284

2 Avenue de Beauregard
Cran-Gevrier, 74960 Annecy

M Mme Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : H / F
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : **Email (obligatoire)** :

Autoriser le club à utiliser mon image au travers des applications ADOC, FaceBook et sur le site internet de l'association : oui / non

MODALITES DE REGLEMENT

Le club est partenaire des moyens de paiement suivants : Chèque Loisirs Jeunes, Pass Jeune, Chèque-Vacance et Chèque-Sport.

Formule souhaitée :

Montant total :

Montant de l'avoir Covid :

Acompte/pré-inscription : 50€

Mode(s) de règlement :

J'atteste sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engager à le respecter;
- Avoir été informé(e) que je bénéficie de l'assurance « dommages corporels » de base et que je peux souscrire à des garanties complémentaires proposées par la FFT ;
- Joindre le règlement complet de la cotisation ;
- Joindre mon certificat médical ou le questionnaire;
- Joindre une photo d'identité.

Date et signature du licencié ou du parent: